



COMMUNE DE HEMEVILLERS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 MAI 2022

L'an deux mil vingt deux, dix-sept mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Dominique YDEMA, Christian BAILLON, Julien DEBUYSSCHER, Christine DEPOORTER, Emilie DE SMET, Ludovic DORLE, Nicolas MOUNEY, Lou SARAIVA.

Étaient absents : François CREPY, Franck SAINT OMER

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 8

Date de convocation : 05 mai 2022

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur YDEMA Dominique, Maire.

Madame Emilie DE SMET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION du Procès-Verbal du 2022

Le procès-verbal du 12 avril 2022 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement

Délibération C.M. n° 17052022_01

Cession camion services techniques

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le véhicule Hyundai immatriculé AF 218 RT acquis par la collectivité en 2008, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 150 571, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un camion neuf.

Monsieur le Maire propose de le mettre en vente avec un prix de départ à 2 000, sous réserve d'une autre offre.

Celui-ci sera remplacé par un camion neuf. Il est donc aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession de ce camion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à vendre le camion Hyundai immatriculé AF 218 RT
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.
- DIT que la recette de cette vente sera versée sur le BP 2022 compte 775
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer les documents relatifs à l'achat d'un camion neuf

Délibération C.M. n° 17052022_02

Délibération relative à la publicité des actes

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Vu l'article 78 de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 ;

Vu l'article L.2131-1 du CGCT ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réforme de la publicité sur les actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la collectivité par voie électronique.

Objectif de la réforme :

- Simplification des outils de publicité des actes
- Assurer l'information au public, la conservation des actes et modernisation des formalités de publicité et d'entrée en vigueur.

Les plus petites collectivités (commune de -3 500 habitants, syndicats de communes et syndicats mixtes fermés) peuvent toutefois choisir leur mode de publicité des actes :

- Soit par affichage
- Soit par publication sur papier (la publication sur papier des actes des autorités communales tenus à la disposition du public de manière permanente et gratuite (décret du 7 octobre 2021)
- Soit par publication sous forme électronique.

Monsieur le Maire propose d'opter pour les modalités de publicité suivante :

- Par voie d'affichage

- Publicité des actes par publication sous forme, sur le site internet de la collectivité, sous réserve de sa mise en ligne

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Décide** d'opter pour la publicité des actes de la commune par affichage et sous forme électronique sous réserve de la mise en ligne du site internet.

Fait à Hémévillers, le 24 mai 2022

Le Maire,
Dominique YDEMA